

APPEL A CANDIDATURE : REGLEMENT

Examen appel à Candidature ETR Ile de France

préambule:

- L'ETR est un regroupement de techniciens
- L'ETR permet de rationaliser les missions sur le territoire des PDL
- L'ETR constate, élabore et met en œuvre
- L'ETR impose une cohérence sur la stratégie technique de la ligue
- L'ETR se différencie de la commission technique et des éléments qui la composent
- L'ETR détecte et promeut les nouveaux talents régionaux

La mise en œuvre de la politique Régionale définie par la Ligue Régionale s'appuie implicitement sur un regroupement de Cadres Techniques Régionaux « experts » ou « expérimentés » dans les différents domaines de la vie Régionale, afin de coordonner les différentes actions pour mener à bien le projet Régional.

La création d'une Équipe Technique Régionale implique l'existence d'un plan de développement pluriannuel ainsi que la détermination d'objectifs à atteindre. Ces actions doivent contribuer à la mise en œuvre de la politique sportive Fédérale contractualisée avec l'état, au niveau Régional. Le fonctionnement d'une E.T.R, garantie la cohérence et la complémentarité des actions conduites par ceux qui œuvrent pour le développement de l'Aïkido au niveau Régional, cadres régionaux, dirigeants, entraîneurs.

La cohésion régionale se construit autour d'une réflexion et d'une pratique, d'un référentiel commun, en mouvement et en évolution constante. Les outils de la formation à l'évaluation favorisent la cohésion et l'ouverture aux pratiques et enseignements pluriels que la ligue doit promouvoir.

L'équipe technique régionale (ETR) est au service de la politique régionale, elle met en œuvre d'une part les missions qui lui sont confiées par le Comité Directeur Régional, CDR, et peut d'autre part être force de proposition lorsqu'elle identifie un besoin spécifique, donnant lieu à la création d'une nouvelle mission qu'elle soumet à l'approbation du CDR.

Le DFR est garant de la cohésion technique et pédagogique de la ligue.

Afin d'intégrer l'ETR les candidats devront se soumettre à une évaluation technique et proposer un projet de développement en lien avec les problématiques de développement de la pratique de l'aïkido au sein de nos territoires(75, 77, 78, 91,92, 93,94, 95).

Par ailleurs, l'intégration à l'ETR engage ses membres à suivre tous les stages organisés par la ligue Ile de France ainsi que ses actions de formation, d'évaluation.

CANDIDATURES

1. Vous présenterez une action de développement au regard des demandes de subventions de nos partenaires publics dans l'un des domaines suivants (au choix 1500 mots):
 - a. le développement de la pratique fédérale dans une logique de correction et de réduction des inégalités d'accès à la pratique sportive
 - b. la promotion du sport santé
 - c. la promotion du sport en entreprise
 - d. le renforcement des politiques d'accueil des scolaires en vue des JOP 2024
 - e. le renforcement de la lutte contre les discriminations, les violences et le harcèlement dans le sport
 - f. le développement de la pratique des personnes en situation de handicap

2. examen technique
 - a. conditions de présentation
 - i. minimum 3ème dan BF
 - ii. remise d'une progression techniques logique et pédagogique sur papier libre
 - iii. présentation de la progression technico-pédagogique
 - b. les candidats devront présenter des techniques incluant des techniques de bases et des techniques dites "dynamiques" dans les différents compartiments des examens de grades dan :
 - i. suwari waza
 - 1.2 techniques choisies par le candidat
 - 2.2 techniques choisies par le jury et commenté par le candidat
 - ii. hanmihandachi waza
 - 1.2 techniques choisies par le candidat
 - 2.2 techniques choisies par le jury et commenté par le candidat
 - iii. tachi waza
 - 1.2 techniques choisies par le candidat
 - 2.2 techniques choisies par le jury et commenté par le candidat
 - iv. ushiro waza
 - 1.2 techniques choisies par le candidat
 - 2.2 techniques choisies par le jury et commenté par le candidat
 - v. buki waza (jo, tanto, bokken)
 - 1.2 techniques choisies par le candidat dans chaque armes
 - c. Lors de la démonstration, les évaluateurs se réservent le droit d'aménager l'évaluation au regard de la démonstration du candidat. Ils apprécient les compétences du candidat relatives à :
 - i. • la palette technique proposée,
 - ii. • leur point de vue pédagogique lors de la présentation technique commentée.

durée de l'examen technique : 30 minutes

Les candidatures sont à remplir dans le formulaire prévu dans le site de la ligue

Réception des candidatures avant le 10 septembre à minuit, délai de rigueur.

L'examen technique aura lieu entre le 15 et le 30 septembre en Ile de France.